

Point d'information

Appels à projets de l'ANSM auprès des chercheurs et des associations de patients : Analyse des dossiers de candidature en cours

Aux mois de janvier et février 2012, l'Agence a lancé pour la première fois des appels à projets destinés, d'une part aux équipes académiques de recherche, et d'autre part aux associations de patients. A la date de clôture, 112 dossiers de candidature à l'appel à projets recherche académique et 36 dossiers pour l'appel à projets associations ont été reçus. Les sujets proposés par les candidats couvrent l'ensemble des axes des appels à projets et la plupart des produits rentrant dans le champ de compétence de l'Agence.

Appel à projets de recherche académique

L'appel à projets de recherche vise à mobiliser la recherche académique sur la sécurité d'emploi observée ou anticipée, des produits de santé permettant une meilleure évaluation de leur rapport bénéfique / risque, et d'autre part à renforcer le système de surveillance des produits grâce à des projets de haut niveau scientifique totalement indépendants de l'industrie.

En 2012, l'appel à projet comporte deux axes :

- un axe libre qui donne à la communauté scientifique publique l'initiative de ses priorités scientifiques et techniques, à condition que ces projets contribuent, à terme, à renforcer l'efficacité nationale en matière de sécurité d'emploi des produits de santé ;
- un axe orienté sur 5 thématiques :
 - axe 1 - le renforcement de la vigilance ;
 - axe 2 - l'analyse de l'utilisation des médicaments hors autorisation de mise sur le marché (AMM) ;
 - axe 3 - le contrôle de la qualité et la caractérisation des dangers des produits ;
 - axe 4 - le rapport bénéfique / risque dans des populations spécifiques ;
 - axe 5 - le comportement et l'exposition des populations françaises aux produits de santé.

En réponse à cet appel à projets de recherche académique, 112 dossiers de candidature ont été reçus :

- 47 traitent d'un sujet de l'axe libre
- 19 de l'axe 1 le renforcement de la vigilance
- 10 de l'axe 2 l'analyse de l'utilisation des médicaments hors AMM
- 13 de l'axe 3 le contrôle de la qualité et caractérisation des dangers des produits
- 10 de l'axe 4 la balance bénéfique / risque dans des populations spécifiques
- 11 de l'axe 5 le comportement et l'exposition des populations française aux produits de santé

Appel à projets associations

Dans la perspective d'offrir aux associations des axes de collaboration concrets avec l'ANSM, l'appel à projets associations vise à promouvoir des initiatives associatives visant à favoriser le bon usage et réduire les risques liés aux produits de santé.

L'appel à projets a un double objectif :

- soutenir des initiatives associatives en faveur du bon usage et de la réduction des risques liés aux produits de santé ;
- donner l'opportunité de collaboration concrète entre l'ANSM et les associations.

Cet appel à projets associations comporte trois axes thématiques :

- axe 1 - Information des patients et/ou des aidants informels (prise en compte des risques d'effets indésirables et actions correctives ; accompagnement de la sécurité thérapeutique des médicaments et des produits de santé et minimisation du risque) ;
- axe 2 - enquêtes sur les difficultés pratiques liées à un traitement (systèmes d'évaluation de la gestion du traitement par le patient, de la nature des difficultés pratiques liées au traitement et de leurs conséquences) ;
- axe 3 - accompagnement de la déclaration des effets indésirables par les patients liés aux médicaments ou aux dispositifs médicaux (systèmes de soutien à l'auto-déclaration tels que la mise en place de plateforme téléphonique, développant des programmes d'éducation à la pharmacovigilance et en particulier à l'auto-déclaration des effets indésirables).

En réponse à cet appel à projets, 38 dossiers de candidature ont été reçus, venant de 33 associations :

- 23 projets dans l'axe 1
- 6 projets dans l'axe 2
- 8 projets dans l'axe 3

Prochaines étapes des appels à projets

Les dossiers seront prochainement soumis à un jury d'experts externes de l'Agence qui donneront un avis sur les projets. Les dossiers de candidatures à l'appel à projets recherche seront également soumis au Conseil scientifique de l'Agence. Une liste de dossiers pré-sélectionnés sera ensuite proposée au Directeur général qui décidera des projets à financer par l'Agence.

Contacts : presse@ansm.sante.fr – Axelle de Franssu – 01 55 87 30 33 / Manon Chevassut – 01 55 87 30 22